



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 015-211500855-20260303-DEL_2026_10-DE

Département
CANTAL

Arrondissement
AURILLAC

Canton
VIC-SUR-GERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE

Séance du 03 mars 2026

Délibération n° DEL_2026_10

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 23 février 2026

Présent(s) : AMARAL Emmanuelle, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, MALGOUZOU Nathalie, NOËL Géraud, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, THER Benoît, TOURLAN Anne.

Absent(s) : PUYBOUFFAT Delphine,

Secrétaire de Séance : AMARAL Emmanuelle

Objet de la délibération : Fixation des nouveaux tarifs de la cantine scolaire au 1er février 2026

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en vigueur fixant les tarifs des repas servis à la cantine scolaire.

Considérant l'évolution des charges de fonctionnement du service (denrées alimentaires, frais de personnel, charges diverses), il est proposé de réviser les tarifs applicables à compter du 1er février 2026.

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DÉCIDE d'appliquer, à compter du 1er février 2026, les tarifs suivants :

Repas enfant : 3,10 €

Repas adulte : 7,50 €

DIT que ces tarifs annulent et remplacent ceux fixés par la précédente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision et à signer tout document afférent.

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 03 mars 2026
Reçu en préfecture le : 05 mars 2026
Publié ou notifié le : 05 mars 2026

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, En Mairie le, 03 mars 2026

Le Maire
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance
AMARAL Emmanuelle

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Emmanuelle', written below the name of the secretary.